



Cheque perimé . obligé de payer ?

Par **hibiscus2003**, le **06/02/2011** à **19:23**

Bonjour,

Je souhaiterai avoir un renseignement .

Mon ancienne propriétaire a mis deux ans pour encaisser un chèque , il a été impayé car il était "prescrit" . Le délai est apparemment de 1 ans et 8 jours .

Suis je obligé de lui régler la somme ???

Elle me réclame la somme et menace d'aller voir un avocat . je souhaite donc savoir si je suis dans l'obligation de le régler cette somme par un autre moyen .

D'autant plus que ce chèque devait être déchiré depuis longtemps , je ne savais pas qu'elle l'avait conservé ?

Merci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **06/02/2011** à **19:58**

bjr,

le chèque périmé n'efface pas la dette.

si la dette n'est pas prescrite votre créancier peut exiger d'être payé.

cdt

Par **hibiscus2003**, le **06/02/2011** à **21:36**

Merci pour la reponse rapide !